



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 223-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.489

Déposée le : 03.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Lüthi (Moosseedorf, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Quel avenir pour l'(ancien) Office de la circulation sis Schermenweg 5 à Berne ?

L'Office de la circulation routière va être transféré à Münchenbuchsee. La question se pose donc de savoir quelle sera la nouvelle affectation du site où cet office se trouve actuellement.

Le bâtiment sis Schermenweg 5 est majoritairement détenu par les pouvoirs publics. La halle d'expertise attenante appartient au canton. Le site se trouve dans le périmètre du pôle de développement économique de Wankdorf.

Il est très bien desservi par les transports publics et aisément accessible au trafic privé. Selon toute vraisemblance, la Ville de Berne va modifier le règlement sur l'affectation des zones, ce qui aura des répercussions pour ce site. Une affectation mixte avec des activités commerciales, des activités publiques et une utilisation résidentielle serait possible. La construction d'un grand immeuble est également envisageable à cet endroit, étant donné l'absence de voisins et donc l'absence de plaintes susceptibles d'être déposées à cause de l'ombre. Le bâtiment sis Schermenweg 5 est délabré. Il semble donc être promis à la démolition.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. À quelle date la démolition est-elle prévue ?
2. Un projet est-il en préparation pour ce site ? A-t-on pris contact avec les copropriétaires (Ville de Berne, commune bourgeoise et Belwag AG) pour discuter de l'avenir du site de Schermenweg ?
3. Où en sont les pourparlers avec la Ville de Berne en ce qui concerne les modifications envisagées dans le règlement d'affectation de la zone ?

4. Quid de la surface utile principale (SUP) concernant ce site ?
5. Une tour avec des affectations mixtes est-elle également envisagée ?
6. Le site de Schermenweg est-il de nature à constituer une solution alternative à la zone Wankdorf City 3 pour y implanter un gymnase ? Existe-t-il un autre terrain où il serait possible d'installer plus rapidement des locaux destinés à l'enseignement gymnasial ?

Destinataire

– Grand Conseil